

Communiqué phytosanitaire

n° 20 du 14 juin 2023

SOMMAIRE

Généralité

- Scarabée japonais

Arboriculture

- Interdiction d'utilisation de l'indoxacarbe
- Tavelure du pommier
- Carpocapse des pommes et des poires
- Carpocapse des prunes
- *Drosophila suzukii*
- Cochenille farineuse
- Mouche de la cerise
- Mouche de la noix

Viticulture

- Météo et phénologie
- Irrigation
- Mildiou
- Oïdium
- Chlorose ferrique
- Formations continues « bio »

GÉNÉRALITÉ

SCARABÉE JAPONAIS, *POPILLIA JAPONICA*

Originaire du Japon, ce petit coléoptère a été identifié pour la première fois en Suisse, au Tessin, en 2017. Pour le moment, il n'a pas encore été trouvé en Valais, mais des pièges sont actuellement installés dans le cadre de la surveillance du territoire.

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) représente une nouvelle menace pour les plantes cultivées. Les adultes peuvent consommer entièrement le feuillage d'un grand nombre d'espèces végétales, dont la vigne, les pommiers, les fruits à noyau, les rosiers...

Plus petit qu'une pièce de 5 centimes (env. 1 cm de long), il ressemble au hanneton horticole, présent en Suisse. Il s'en distingue toutefois par les touffes de poils blancs qu'il a sur le côté et à l'arrière. La tête et le thorax sont vert métallique.



Photo : OEPP

Le scarabée japonais vole de juin à août. En cas de suspicion, tâchez de le capturer et conservez-le dans un récipient fermé. Contactez immédiatement le sca-ovvin@admin.vs.ch.

Vous trouvez plus d'informations sous <https://www.vs.ch/de/web/sca/scarabée-japonais>.

ARBORICULTURE

INTERDICTION D'UTILISATION DE L'INDOXACARBE

Le Tribunal fédéral a rejeté les deux recours de la firme. Par conséquent, le délai d'utilisation de l'indoxacarbe (Steward, Ammate) fixé par l'OSAV a force de loi et les produits ne peuvent plus être utilisés depuis le 7 juin.

TAVELURE DU POMMIER

Selon le modèle d'Agrometeo, la fin des infections primaires a été atteinte. Dans la plupart des régions (Frick, Güttingen, Lindau, Wädenswil), la fin du vol des ascospores a été confirmée. En Valais, en raison des épisodes réguliers de pluie, le vol est certainement terminé. Contrôlez vos vergers et la présence éventuelle de taches de tavelure avant de passer aux stratégies d'été.

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : produits de contact](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : strobilurines](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : ISS \(après floraison\)](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : SDHI](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : divers](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : Bio \(après floraison\)](#)

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol et la ponte du carpocapse sont en cours. Renouvelez le virus de la granulose selon les recommandations de la firme. En bordures de parcelles et dans les secteurs critiques, un contrôle des fruits est conseillé. Mis à part pour les applications de virus de la granulose, le seuil d'intervention pour un traitement spécifique varie entre 0.5 et 2 % de fruits atteints.



[Liste des produits phytosanitaires contre carpocapse des pommes, petite tordeuse et capua](#)

CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, le deuxième vol a débuté et devrait s'intensifier dans les prochains jours. Pour rappel, les traitements éventuels doivent être positionnés sur les jeunes larves de la 2^e génération.

Par sa [décision de portée générale](#) du 8 juin 2023, l'OSAV a autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2023 le Zorro (Spinetorame) contre ce ravageur. Veillez à respecter les conditions d'application.



Œuf de carpocapse des prunes

[Liste des produits phytosanitaires contre le carpocapse des prunes](#)

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges restent très faibles (3 individus pour 6 pièges). Pour plus d'informations, consultez le communiqué n° 18.

Nous avons effectué un contrôle sur 2 lots de cerises, aucune ponte n'a été observée. Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

COCHENILLE FARINEUSE

Selon le modèle, le pic de présence des adultes de la première génération est prévu autour du 20 juin. C'est le bon moment pour contrôler vos parcelles et évaluer le niveau de présence. Si nécessaire, les traitements doivent être appliqués sur les jeunes stades, lors de l'essaimage.



MOUCHE DE LA CERISE

Dans certaines parcelles, les captures dans les pièges sont en très forte augmentation. Pour rappel, sur les variétés plus tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à changer de couleur. Attention au délai d'attente avant récolte !

[Liste des produits phytosanitaires contre la mouche de la cerise](#)



MOUCHE DE LA NOIX

Les pièges englués jaunes pour le suivi du vol de la mouche du brou de la noix doivent être installés au plus tard fin juin.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Des averses ont marqué le début du week-end passé avec des quantités de pluies variables. A Martigny-Combe, il a plu 16.6 mm alors que seuls 2.5 mm de pluie ont été enregistrés à St-Léonard.

La météo de cette semaine est plus ensoleillée. Les risques d'averses et d'orages isolés restent de mise, mais semblent être moins menaçants que la semaine dernière.

La croissance de la vigne est actuellement forte. Le développement phénologique s'accélère également et se trouve entre les stades BBCH 69 (fin de floraison) et 71 (développement des baies) pour les secteurs les plus exposés. Les conditions météorologiques durant la floraison sont bonnes.

IRRIGATION

Les quantités de pluies tombées en mars et avril ont permis de débiter la saison avec des sols bien plus humides qu'en 2022, où le stress hydrique se faisait ressentir mi-mai déjà. Une irrigation n'est actuellement pas nécessaire pour des vignes en production. Surveillez toutefois vos jeunes vignes, vos repiquages et nouvelles plantations.

MILDIU

Dans certains secteurs, des nouvelles taches d'huile sont observables sur feuille. L'apparition des taches d'huile couplée aux averses du week-end du 10 juin ont favorisé leur sporulation. Les précipitations du week-end passé ont entraîné un nouveau cycle infectieux (voir [modèle agrometeo](#)).

Pour l'instant, pas de nouvelles observations de symptômes sur grappe n'ont été faites. Certaines inflorescences touchées par les infections primaires du 10 mai dernier se sont desséchées et ne présentent plus de risque pour la dissémination de spores. D'autres inflorescences ne sont pas complètement sèches et sporulent. Un effeuillage raisonné de la zone des grappes est essentiel pour favoriser le dessèchement de la partie lésée. Dans les travaux de la feuille, privilégiez les parcelles les plus touchées.



Développement d'une attaque de mildiou sur inflorescence

La lutte contre le mildiou est essentiellement préventive. **Une bonne protection phytosanitaire en ce moment permet de limiter les infections par repiquage.** La dose de cuivre préconisée dépend de la qualité d'application, de la rigueur des travaux en verts ainsi que de la pression des maladies fongiques. Actuellement, une dose de 250 à 300 g/ha de cuivre métal est à préconiser.

Traitement aérien/certification BioSuisse

Les programmes hélicoptères Bio prévoient 9 traitements, avec une quantité totale de cuivre métal de 2.610 kg/ha. Les exigences pour la certification BioSuisse ne doivent pas dépasser 3 kg/ha/an. Un solde de 390 g de cuivre par hectare peut être utilisé pour les applications au sol. Les passages au sol peuvent être fractionnés en 2 ou 3 applications en fonction du développement du mildiou à la parcelle et des conditions météo. Vous trouvez la recommandation de traitement dans les secteurs protégés en bio par voie aérienne dans la [fiche technique](#) éditée par le FiBL et Agroscope. Pour rappel, la répétition des



applications est beaucoup plus efficace qu'une forte dose de cuivre unique avec des intervalles plus longs.

OÏDIUM

Les conditions météo actuelles demeurent particulièrement favorables à l'oïdium. La pression dans les cantons romands est importante et les premières observations sur feuilles se sont faites tôt dans la saison. Des symptômes d'oïdium sur feuilles ont été observés en Valais, mais restent d'intensité faible, localisés et sur cépages sensibles.

En plus d'une croissance importante de la vigne avec des nouvelles feuilles à protéger, les baies fraîchement formées sont sensibles à l'oïdium et nécessitent une protection phytosanitaire sans faille. Nous recommandons de ne pas attendre plus de 10 jours entre deux interventions jusqu'à la fermeture de la grappe. L'aération de la zone des grappes crée des conditions défavorables pour le pathogène et permet un meilleur recouvrement des produits de traitement. Les doses de soufre actuellement préconisées dépendent de la sensibilité de la parcelle, mais varient entre 4 à 6 kg/ha.

CHLOROSE FERRIQUE

Des symptômes de carence en fer peuvent être observés dans certaines vignes. Les corrections par apports au sol ou en application foliaire de sels ou de chélate de fer ont un effet aléatoire et souvent passager. Dans tous les cas, les apports durant la floraison sont à éviter pour ne pas perturber la fécondation.

FORMATIONS CONTINUES « BIO »

Dans le cadre de la certification Bio Suisse, les producteurs sont tenus de suivre 5 journées de cours spécifiques à la reconversion bio avant la fin de la période de reconversion (2 jours de base obligatoires + 3 sessions à choix).

Pour la certification Demeter, 5 jours de formation sont obligatoires pour les domaines en reconversion. Par la suite, les responsables d'exploitations doivent participer à 2 journées de formation continue par an sur la biodynamie.

Offres de formation viti-oeno :

BioActualités	https://www.bioactualites.ch/actualites/agenda/formation
FiBL	https://www.fibl.org/fr/infotheque/agenda
Proconseil	https://www.prometerre.ch/formations
Demeter	https://demeter.ch/fr/ausbildung/
Association Romande de Biodynamie (ARB)	http://association.arbdyn.ch/category-26-0-formations

Ces cours sont ouverts à toute personne intéressée par les méthodes de production biologique, qu'elle soit ou non en reconversion.

Service cantonal de l'agriculture

